

Coopérer entre villes

Les villes n'ont jamais été aussi présentes qu'aujourd'hui sur la scène internationale, non seulement par leur poids démographique, mais comme le lieu où se concrétisent les principaux défis de la mondialisation. En témoigne l'apparition de réseaux interdépendants de villes et de hiérarchies entre villes grandes, moyennes et petites. Leurs outils – l'échange de savoir-faire et la réciprocité – modifient l'approche de la coopération en matière urbaine.

Depuis le Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, la conférence Habitat II à Istanbul en 1996, puis le sommet de Johannesburg en 2002, la crainte d'une croissance incontrôlable des villes a laissé place à une vision plus positive des territoires urbains comme moteurs économiques de développement. Ainsi s'est imposée la nécessité d'impliquer les pouvoirs locaux dans la réalisation des objectifs globaux de développement durable et, aujourd'hui, les collectivités locales sont directement sollicitées par les Nations unies pour la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement (ODM).



La ville de Quetigny (Côte d'Or) a recherché une ville partenaire allemande (Bous) après avoir développé des relations avec Koulikoro (Mali).

Réseaux de villes

Ce climat politique a favorisé l'émergence des collectivités locales comme groupe de pression sur la scène internationale et la constitution de réseaux de villes dans toutes les régions du monde. En 2004, la création de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) a marqué une étape dans la structuration et l'influence des autorités locales, avec la fusion des deux grandes fédérations – International Union of Local Authorities (IULA) et Fédération

mondiale des cités unies (FMCU) – avec le réseau Métropolis. Chargée de la promotion du rôle et du statut des gouvernements locaux auprès des instances internationales, ainsi que des liens de coopération décentralisée, cette nouvelle organisation signale la part croissante prise par la « diplomatie des villes » sur la scène internationale.

Au Sud comme au Nord, de nombreux réseaux de villes se sont constitués : le Partenariat pour le développement municipal (PDM) en Afrique, CALGA et Merco Ciudades

Europe : la coopération au sens large

Apparue avec la convention Lomé IV en 1989, la notion de coopération décentralisée traduit l'engagement de la Commission européenne en faveur de formes de gouvernance locale et d'une participation accrue de la société civile. La coopération décentralisée, au sens communautaire du terme, ne se limite pas aux relations établies par des collectivités territoriales avec des homologues des pays en développement mais inclut la société civile. À ce titre, la coopération décentralisée peut être maintenue lorsque les relations de l'UE avec les institutions étatiques d'un pays bénéficiaire d'aide ont été suspendues pour des raisons politiques, comme en Birmanie ou en Haïti.



Ci-contre, de haut en bas : Atelier de travail d'Urb-Al Rede 10 (réseau de lutte contre la pauvreté) à São Paulo, février 2005.

Congrès fondateur de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) à Paris, mai 2005. Cérémonie d'ouverture et atelier de travail.

S. Mkhathshwa, co-président de CGLU

Ci-dessous : Forum mondial urbain à Barcelone, septembre 2004. Projet du millénaire de l'ONU : groupe de travail sur l'amélioration des bidonvilles.

en Amérique latine, CityNet en Asie, Eurocités pour nombre de villes européennes. Les actions européennes en faveur de la coopération décentralisée et des initiatives telles que Cities Alliance s'appuient sur ces réseaux et contribuent à leur développement et à leur consolidation. Basés sur l'échange, ils sont la preuve que la coopération « d'assistance » et de transfert de savoirs du Nord vers le Sud évolue vers une coopération plus réciproque, visant à consolider le rôle et le pouvoir d'influence des collectivités locales.

Afin d'assurer une meilleure gouvernance urbaine en termes de gestion administrative et financière et de prestation de services, ONU-Habitat et la Banque mondiale, et plus récemment CGLU, développent depuis une dizaine d'années des outils d'analyse et d'évaluation des phénomènes urbains. Des observatoires urbains ont ainsi été créés avec l'objectif d'améliorer les connaissances et d'aider les autorités locales et la société civile à développer des indicateurs, des statistiques et à recueillir des informations pouvant



servir à la formulation des politiques urbaines.

Dans ce contexte de montée en puissance des préoccupations des collectivités locales sur la scène internationale, les coopérations décentralisées sont amenées à jouer un rôle majeur en termes de redéfinition et d'orientation du développement local et de l'aide publique au développement.

Les atouts de la coopération décentralisée française

Les jumelages entre villes signés au sortir de la seconde guerre mondiale sont à l'origine de la coopération décentralisée française. Au lendemain de la sécheresse des années 70 des pays du Sahel, ils ont pris la forme d'actions humanitaires.



Depuis une quinzaine d'années, les collectivités locales développent des activités internationales dans le champ de leurs compétences propres. Elles transmettent ainsi leur savoir-faire dans la mise en œuvre de politiques publiques comme la décentralisation, la gestion des services urbains, la mise en œuvre de projets urbains ou l'aménagement du territoire. Ce champ d'action a été reconnu par la loi du 6 février 1992 et la création de la Commission nationale de la coopération décentralisée au sein du ministère français des Affaires étrangères et européennes pour l'appui aux actions extérieures des collectivités territoriales. En France, l'ensemble des régions, 80 % des départements et 80 % des communes de plus de 5000 habitants pratiquent la coopération décentralisée avec près de 120 pays à travers le monde. Les zones les plus investies sont l'Afrique francophone, l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est et la Chine. Le champ tend à s'élargir vers l'Afrique lusophone et anglophone, l'Europe médiane et l'Inde.

L'initiative locale

Les actions de coopération décentralisée relèvent entièrement de la responsabilité des collectivités territoriales françaises. De ce fait, les initiatives sont dispersées et répondent à des objectifs variés. Pourtant, les collectivités cherchent aujourd'hui à mutualiser leurs moyens autour

Renforcer la coopération en régions

Depuis plus de dix ans, des dispositifs d'appui aux acteurs de la coopération décentralisée ont été mis en place dans la quasi totalité des régions. Ils reposent sur des statuts juridiques divers, mais offrent des services similaires : mise en commun de l'information, appui aux porteurs de projets, concertation entre les acteurs, formation.

Le premier a été créé en 1993 par la région Rhône-Alpes (RESACOOOP). Des initiatives similaires existent dans d'autres régions : Alsace (IRCOD), Basse-Normandie (Horizons solidaires), Bourgogne (AB2C), Franche Comté (CERCOOP), Nord-Pas de Calais (LIANES), Provence-Alpes-Côte d'Azur (MEDCOOP), Pays de la Loire (SGAR et ALCID) et Centre (CENTRAIDER).



Au-delà de la coopération politique de maire à maire, beaucoup de jumelages entre villes françaises et villes en développement impliquent la société civile dans un projet de coopération. De haut en bas, signatures de jumelages entre Lao (Burkina Faso) et Bourgogne (Territoire de Belfort), Tombouctou (Mali) et Saintes (Charente maritime), Antsirabe (Madagascar) et Montluçon (Allier).

d'une même stratégie nationale, afin de permettre aux villes, grandes et petites, du Nord comme du Sud, de participer à des actions internationales conjointes.

Il s'agit avant tout d'une coopération politique, de maire à maire, reposant sur un engagement entre homologues. Mobilisant les fonctionnaires territoriaux et les structures émanant de la société civile, ses projets et ses programmes visent le renforcement des capacités de gestion et le développement de l'autonomie des partenaires. La réciprocité, au travers de l'échange culturel, du soutien d'associations locales, de la promotion de compétences locales et de pôles d'excellence, constitue l'une des finalités.

L'ancrage territorial

La dimension territoriale des politiques publiques est aujourd'hui largement prise en compte par les bailleurs de fonds. De plus en plus, les collectivités locales sont reconues comme interlocuteurs de projets qui dépassent la seule logique sectorielle. Dans ce contexte, la coopération décentralisée a la capacité de mobiliser des acteurs locaux des deux territoires partenaires autour de projets et d'objectifs à la fois ancrés localement et inscrits dans la sphère internationale. Menée avant tout sur des fonds propres, elle garantit aux partenai-



Panneau de jumelage à l'entrée de la ville de Chauvigny, Vienne (France).

res un engagement sur la durée. Enfin, grâce au développement des co-financements collectivités/bailleurs de fonds nationaux et internationaux, elle peut contribuer à la réalisation de projets opérationnels d'envergure, impliquant les échelons régionaux ou nationaux d'administration et des organismes internationaux. L'avenir est ainsi à la coordination avec d'autres collectivités de l'Union européenne, des agences de développement et les réseaux internationaux. ■

1 % pour l'eau

La Loi Oudin-Santini, adoptée en 2005, offre de nouvelles perspectives pour contribuer au financement de la coopération décentralisée et non gouvernementale. Celle-ci permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement. 1 % du budget de ces services peut être réservé à cet effet. Les agences de l'eau aussi sont autorisées à conduire des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leur budget.

Webographie

Coopération décentralisée

Ministère des Affaires étrangères et européennes :
Commission nationale de la coopération décentralisée – CNCD
Base de données des projets de coopération décentralisée émanant des collectivités françaises
www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Cités unies France – CUF
Collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale.
Informations, liens, aide au montage de projets.
www.cites-unies-france.org/html/cuf/index.html

Agences d'urbanisme françaises

Fédération nationale des agences d'urbanisme – FNAU
www.fnau-international.org
Association des régions de France – ARF
www.arf.asso.fr/

Coopération internationale

Cités et gouvernements locaux unis – CGLU
www.cities.localgovernments.org

Métropolis (Association mondiale des grandes métropoles)
Favorise la coopération internationale entre gouvernements métropolitains. Agenda des réunions internationales et données sur les métropoles.
www.metropolis.org

Méditerranée

Medcoop
www.medcoop.com

Afrique

Partenariat pour le développement municipal – PDM
www.pdm-net.org

Asie

CityNet (réseau asiatique d'autorités locales)
www.citynet-ap.org

Europe

Eurocities
www.eurocities.org/main.php

Amérique

Fédération latino-américaine des villes, des municipalités et des associations – FLACMA
www.flacma.org

Webographie en ligne
www.villesdevenir.org